



Mouvement pour la défense de Lausanne

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne

Téléphone et fax: 021 617 37 67

www.mdl-lausanne.ch

## RECOMMANDEE

Service de l'urbanisme  
Office des permis de construire  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 mai 2024

**Enquête publique CAMAC 223838 - Ch. du Village 7- Reconstruction après démolition, Démolition des bâtiments ECA 7687, 15035 et B370 pour la construction d'un bâtiment Minergie de deux unités accolées de 2 et 3 logements avec garage souterrain de 3 places pour voiture, 13 places deux-roues, 2 places voiture extérieures, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques en toiture, installation d'une PAC avec 4 sondes géothermiques, création d'un emplacement conteneurs à déchets sur la parcelle voisine n°4126, aménagements extérieurs.**

Mesdames, Messieurs

Après examen des plans mis à l'enquête, visite sur place, le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'oppose au projet susnommé pour les raisons suivantes :

### Intégration & Esthétique

Cette mise à l'enquête touche une jolie maison du fin 19<sup>ième</sup> début 20<sup>ième</sup> dans un excellent état avec encore la plupart de ces parements d'origines (doubles fenêtres, jardin et dépendances) un magnifique petit écrin du passé ou l'on construisait harmonieusement.

Elle doit faire partie des plus anciennes sur cette partie tranquille du chemin du village.



Ce projet représente donc une sérieuse atteinte au patrimoine bâti qui va causer un nouvel appauvrissement de la qualité urbanistique qui caractérise ce quartier.



Pour cette raison, ce projet déroge donc aux articles du chapitre 3.8 du PGA. Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine (articles 69, 73, et 86 LATC).

### Valeur patrimoniale

Au niveau fédéral, selon l'étude faite par l'ISOS, cette maison est située dans une zone « C ». La conservation recommandée préconise donc la sauvegarde du caractère entre le nouveau et l'ancien.

P	86	Secteur résidentiel installé sur le coteau, comprenant le noyau historique de Chailly situé sur le tracé sinueux d'une voie ant. à l'urbanisation du quartier ; tapis de maisons individuelles, quelques-unes locatives, rares petits immeubles, quelques témoins du passé agricole, jardins à la végétation souvent foisonnante, dès 19 <sup>e</sup> s., ess. années 1920-vers 1960, jusqu'au déb. 21 <sup>e</sup> s.	C	/	/	X	C
C	La catégorie d'inventaire « C » indique l'existence d'un caractère spécifique d'origine. Les constructions anciennes et nouvelles sont mélangées ; les bâtiments et les espaces présentent des caractéristiques propres à une époque ou à une région différentes.		C	L'objectif de sauvegarde « C » préconise la sauvegarde du caractère. Maintien de l'équilibre entre les constructions anciennes et nouvelles ; sauvegarde intégrale des éléments essentiels pour la conservation du caractère.		- prescriptions particulières lors de l'intégration de constructions nouvelles	

Encore une fois nous nous trouvons devant un bâtiment de qualité sans aucune note, ce qui est fort dommageable car cette maison mérite absolument une note 3 ou au minimum 4. Vu le retard du recensement cantonal encore une fois on va laisser échapper un élément architectural de qualité dans un état remarquable. Un petit espace de paradis à côté de toutes les commodités.



Certes nous nous trouvons dans une zone de faible densité, ce que le nouveau projet semble bien respecter, néanmoins sur ce projet on peut faire mieux, beaucoup mieux.

En effet il est temps de voir si le plan climat, toutes les théories sur l'économie des matériaux et leur utilisation parcimonieuse est juste un miroir aux alouettes ou si on veut vraiment faire la différence. Maintenant que la Suisse est jugée comme mauvaise élève.

Comment pouvons-nous faire la différence et améliorer ce projet ?

Vu la grandeur du terrain, si nous voulons jouer le jeu de l'écologie et de la densification afin de contenter tous les partis il nous faut conserver la maison et construire seulement sur la partie avec la dépendance, on le voit bien sur le plan du géomètre c'est tout à fait possible de densifier sur la partie ouest tout en maintenant la maison sur la partie est. La maison étant plus en retrait ce sera même mieux car on pourra en conserver le mur de pierre de Meillerie, le cabanon et la partie avant du jardin avec toute sa verdure.



Lors de l'élaboration du nouveau PACom la question de faire des exceptions et permettre des concessions a aussi été soulevée à maintes reprises.

On a donc ici la possibilité de montrer qu'il existe autre chose que faire du « Tabula Rasa » comme sur de nombreux projets en détruisant une maison en excellent état pour en gaspiller tous les bons matériaux en les jetant à la benne.

Tout est maintenant dans les mains de notre Municipalité, qui peut aussi solliciter la commission consultative en matière d'urbanisme et d'architecture (CCUA) pour en juger la faisabilité.

Pour ces différentes raisons, nous invitons vivement la Municipalité à ne pas délivrer le permis de construire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Mouvement pour la Défense de Lausanne

*François Mercanton*  
Président